Parlement européen
2019-2024

Commission de la culture et de l'éducation

2023/2112(INI)

14.9.2023

PROJET DE RAPPORT

sur la conscience historique européenne
(2023/2112(INI))

Commission de la culture et de l'éducation

Rapporteur: Niyazi Kizilyürek

SOMMAIRE

Page

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN 3

EXPOSÉ DES MOTIFS 7

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur la conscience historique européenne
(2023/2112(INI))

Le Parlement européen,

– vu l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

– vu sa résolution du 19 septembre 2019 sur l'importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe[1],

– vu sa résolution du 2 avril 2009 sur la conscience européenne et le totalitarisme[2],

– vu le règlement (UE) 2021/692 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 établissant le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» et abrogeant le règlement (UE) nº 1381/2013 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) nº 390/2014 du Conseil[3],

– vu l'étude menée pour sa commission de la culture et de l'éducation, intitulée «European Historical Memory: Policies, Challenges and Perspectives» (Mémoire historique européenne: politiques, défis et perspectives)[4],

– vu l'étude menée pour sa commission de la culture et de l'éducation, intitulée «L'identité européenne»[5],

– vu l'article 54 de son règlement intérieur,

– vu le rapport de la commission de la culture et de l'éducation (A9-0000/2023),

A. considérant que le passé complexe, conflictuel et contesté de l'Europe représente à la fois un défi et un avantage pour l'intégration européenne;

B. considérant que les injustices fondées sur le genre, les croyances et l'appartenance ethnique sont inhérentes à l'histoire européenne depuis plusieurs siècles, se manifestant notamment par l'antisémitisme et l'antitsiganisme;

C. considérant que l'histoire ne doit jamais être relativisée, déformée ou falsifiée à des fins politiques;

---

[1] JO C 171 du 6.5.2021, p. 25.
[2] JO C 137 E du 27.5.2010, p. 25.
[3] JO L 156 du 5.5.2021, p. 1.
[4] Étude – «European Historical Memory: Policies, Challenges and Perspectives» (deuxième édition), Parlement européen, direction générale des politiques internes de l'Union, département thématique B – Politiques structurelles et de cohésion, avril 2015.
[5] Étude «L'identité européenne», Parlement européen, direction générale des politiques internes de l'Union, département thématique B – Politiques structurelles et de cohésion, avril 2017.

D. considérant que le négationnisme historique représente une menace majeure qui attise la méfiance et les conflits entre les peuples et les nations et sape les efforts visant à encourager la justice historique ainsi que la réconciliation;

E. considérant que le traitement du passé requiert la plus grande impartialité et objectivité ainsi que le plus grand détachement, tant dans la recherche historique que dans le domaine politique;

F. considérant que la mémoire historique comporte un degré important de subjectivité, car le choix de ce qu'il convient de retenir et de la manière dont le passé est interprété implique nécessairement des jugements de valeur;

G. considérant que, s'il existe des «faits historiques» qui s'appuient sur des travaux historiques professionnels, il n'existe pas de «vérité historique» monolithique, incontestable et pérenne qu'un groupe ou une nation spécifique puisse monopoliser et exclusivement revendiquer;

H. considérant que la promotion d'une conscience historique critique par-delà les frontières, par des moyens éducatifs et autres, est essentielle pour permettre aux Européens d'accepter leur passé, d'aborder le présent avec confiance et d'œuvrer en faveur d'un avenir commun;

I. considérant que la conscience historique européenne s'entend comme une capacité et une compétence individuelle et collective à comprendre, à (s')évaluer de manière critique et à tirer des enseignements de l'histoire, ce qui facilite la reconnaissance du lien et de l'interdépendance inextricables qui existent entre le passé, le présent et l'avenir;

Aborder le (sombre) passé de l'Europe comme un risque et une chance à saisir

1. reconnaît que les histoires diverses et souvent conflictuelles des nations et des États européens rendent difficile et potentiellement dangereux tout effort pour gérer l'histoire au niveau politique supranational, et que les tentatives visant à réglementer la manière de commémorer et d'interpréter le passé s'avèrent toujours difficiles;

2. souligne le potentiel du principe de l'*historia magistra vitae* et estime en particulier que les éléments sombres de l'histoire de l'Europe – notamment le totalitarisme, le racisme, le jingoïsme et le colonialisme – sont un rappel vigoureux des erreurs du passé à ne pas répéter, mais également un appel à œuvrer ensemble en faveur de sociétés démocratiques et inclusives dans l'Union et le reste du monde;

3. estime qu'une gestion responsable, fondée sur des données probantes et critique de l'histoire, est une condition sine qua non pour tout organe politique démocratique, afin de sensibiliser les générations actuelles et futures aux réalisations et aux aberrations du passé, de renforcer un discours public faisant preuve d'esprit critique, et de favoriser la compréhension et la réconciliation au sein de certains groupes sociaux, nations et États et entre ceux-ci;

Politique du passé dans l'Union européenne – une évaluation critique

4. souligne la nécessité d'une évaluation honnête de la «politique du passé» de l'Union, par laquelle elle s'est efforcée de donner plus de légitimité au projet européen et de renforcer un sentiment d'appartenance à l'Europe, en reconnaissant également les réalisations et les lacunes existantes;

5. salue l'ensemble des initiatives passées et présentes au niveau européen visant à promouvoir une mémoire historique européenne commune, notamment la journée commémorative de l'Holocauste, la journée européenne du souvenir des victimes de tous les régimes totalitaires et autoritaires, la mise en place d'un volet consacré à la mémoire dans l'ancien programme «l'Europe pour les citoyens» et dans le programme actuel «Citoyenneté, égalité, droits et valeurs» (CERV), ainsi que les diverses résolutions du Parlement telles que celle du 19 septembre 2019 sur l'importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe;

6. se déclare préoccupé par la persistance d'une compétition latente et d'une incompatibilité partielle entre les différentes conceptions de la mémoire et les cultures du souvenir dans l'Union, en particulier entre l'Europe occidentale et orientale;

7. constate que l'Union se soucie surtout de raconter son histoire ex negativo, en faisant des horreurs du passé et particulièrement du socialisme et du stalinisme un «mythe d'origine négatif», donnant ainsi une sérieuse motivation au «projet européen», tout en risquant de nourrir une conception manichéenne, simpliste et téléologique de l'histoire, ce qui pourrait nuire à une compréhension parfaitement informée du passé complexe de l'Europe et réduire les incitations à lutter contre les stéréotypes et les vaches sacrées des histoires nationales;

Vers une conscience historique informée en Europe

8. signale qu'une compréhension plus large et plus globale de l'histoire européenne est nécessaire afin de favoriser l'émergence d'une conscience historique européenne (auto)critique, notamment en élargissant la portée des initiatives européennes actuelles en ce qui concerne la mémoire;

9. souligne qu'il importe de s'écarter d'une «culture du souvenir» européenne principalement imposée par les autorités dans le souci de définir ce dont les Européens devraient se souvenir, et de se tourner vers une «culture du souvenir» émanant de la population et axée sur les citoyens, fondée sur des valeurs et des principes européens communs, en se concentrant sur le développement des capacités de réexamen critique du passé au niveau national et européen;

10. reconnaît qu'il est fondamental d'examiner le passé de l'Europe à la lumière des valeurs européennes fondamentales que sont l'humanisme, la tolérance, la démocratie et l'état de droit, et de créer un espace de discussion ouvert qui permette également d'aborder des éléments difficiles des histoires nationales et qui garantisse une compréhension mutuelle et une réconciliation entre les différentes nations européennes et à l'intérieur de ces dernières;

11. invite les États membres à réviser les programmes d'études et les méthodes d'enseignement existants afin de faire passer l'histoire européenne et mondiale avant l'histoire nationale, et de mettre davantage l'accent sur une mémoire historique

supranationale, notamment en permettant des interprétations multiples d'une même période historique et d'un même événement et en encourageant les styles d'enseignement correspondants qui privilégient la réflexion et la discussion plutôt que le transfert de connaissances, et qui ont pour objectif général d'amener les étudiants à «apprendre à penser» plutôt que de leur dire «ce qu'ils doivent penser»;

12. invite les États membres à proposer aux professeurs (d'histoire) des formations personnalisées qui leur permettent de comprendre les aspects transnationaux de l'histoire, qui communiquent suffisamment la didactique et les principes de l'enseignement moderne et qui s'efforcent avant tout de former une jeunesse capable de réflexion personnelle;

13. demande à la Commission et aux États membres de renforcer les outils actuellement disponibles au niveau européen afin de favoriser l'émergence d'une conscience historique européenne (auto)critique, en particulier le programme Erasmus +, qui soutient la mobilité et l'apprentissage interculturel, en tant qu'instruments essentiels pour améliorer la compréhension des autres cultures et nations, ainsi que le programme CERV, qui prête un appui à des projets transnationaux portant sur le souvenir historique et promeut l'engagement civique;

14. demande aux institutions européennes, aux États membres, aux établissements d'enseignement et aux acteurs de la société civile de redoubler d'efforts pour s'abstenir de toute tentative d'instrumentalisation de l'histoire à des fins politiques ou rejeter de telles tentatives, ainsi que pour lutter contre le déni de la réalité historique tant dans l'Union européenne que dans les pays tiers;

Perspectives: l'héritage du passé et l'avenir de l'Union

15. adhère à l'idéal d'une «culture de la mémoire» et d'une conscience historique fondée sur des valeurs et des pratiques européennes communes dans la façon d'aborder le passé, tout en évitant les nivellements ou les simplifications excessifs de l'histoire;

16. espère que, sur la base d'une autoréflexion critique portant sur l'histoire et la responsabilité historique au niveau national, un discours de réflexion véritablement européen sur le passé du continent puisse émerger, sans violation de l'histoire à des fins politiques;

17. estime que les mémoires collectives nationales finiront par contribuer à une sphère publique européenne et fusionner dans celle-ci, une sphère dans laquelle les cultures du souvenir nationales se complètent au lieu de s'opposer, et où le traitement de l'histoire devient une question d'action civique et non plus une affaire politique;

°

° °

18. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La valeur intrinsèque de la «conscience historique» découle de l'hypothèse sous-jacente selon laquelle la connaissance de l'histoire n'est pas seulement une valeur en soi, mais nous permet de comprendre le présent et nous guide également dans nos efforts pour façonner l'avenir.

En effet, la conscience historique nous sert à interpréter le passé, mais elle nous aide également à avoir une meilleure compréhension de nous-mêmes, à savoir où nous nous situons dans le temps et à comprendre notre façon d'agir en tant que participants à la poursuite d'évènements qui finiront dans les archives historiques. En d'autres termes, la conscience historique ne contribue pas seulement à développer une sensibilité à l'égard du passé et une compréhension de celui-ci, mais renforce également notre conscience de nous-mêmes, en tant qu'Européens, en lien avec l'histoire.

Un examen critique du passé ne devrait toutefois pas se limiter à attirer l'attention sur les victimes des régimes autoritaires et totalitaires, mais réévaluer toutes les sombres périodes de l'histoire européenne, notamment le colonialisme, le racisme, les violations des droits de l'homme et les injustices historiques fondées sur le genre.

Compte tenu de ce qui précède, le présent rapport du Parlement européen sur la «Conscience historique européenne» est structuré en quatre parties:

- La première partie (*Affronter le passé (sombre) de l'Europe comme un risque et une chance*) reconnaît l'importance d'analyser l'histoire de manière responsable et critique en tant que condition sine qua non, et en tant que besoin intrinsèque d'apprendre de notre passé.

- La deuxième partie (*Politique du passé dans l'Union européenne – une évaluation critique*) souligne le risque que revêt la promotion d'un récit téléologique et simpliste de l'histoire où les horreurs du passé servent de «mythe fondateur négatif» à l'intégration européenne.

- La troisième partie (*Vers une conscience historique informée en Europe*) se concentre sur la recherche d'une conscience historique bien informée en Europe et décrit les pistes envisageables pour atteindre cet objectif.

- La quatrième et dernière partie (*Perspectives: l'héritage du passé et l'avenir de l'Union*) soutient l'idéal d'une «culture de la mémoire» qui favorise une conscience historique fondée sur des valeurs et des pratiques européennes.

1. Aborder le (sombre) passé de l'Europe comme un risque et une chance à saisir

Comme l'a rappelé Jacques Delors à juste titre à plusieurs reprises, les citoyens européens ne peuvent pas tomber amoureux du marché unique (1989)[1]. Pour développer un sentiment

[1] Delors, Jacques, *Déclaration sur les orientations de la Commission faite devant le Parlement européen par le président Jacques Delors, et réponse donnée à l'issue du débat parlementaire sur cette déclaration* (Bulletin des Communautés européennes; supplément 1/89), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 1989, p. 7.

d'appartenance commune, il est indispensable de travailler sur la mémoire collective, étant donné qu'elle représente un aspect central de la formation et du renforcement de l'identité de groupe.

Il n'existe toutefois pas de forme particulière de mémoire collective européenne. Les guerres, les conflits et les litiges sont omniprésents dans la mémoire des nations et des peuples qui composent l'Europe. Pour construire une mémoire collective, nous devons donc nous livrer à un processus de *Vergangenheitsbewältigung* (accepter le passé/travailler sur le passé), notamment pour rectifier le passé de manière critique et significative, tant au niveau des États membres qu'au niveau de l'Union.

2. Politique du passé dans l'Union européenne – une évaluation critique

Historiquement, nous ne devrions pas considérer l'Europe comme une civilisation et un espace géopolitique homogènes. Ce type de perception du passé, comme le remarquait déjà Norbert Elias en 1939, s'appuie sur la tradition de l'orientalisme, du colonialisme et de l'anticommunisme[2]. L'objectif final des politiques européennes de la mémoire n'est pas de développer un sentiment imaginé d'un passé commun, mais d'avoir une orientation claire en ce qui concerne l'avenir de l'Union et de renforcer un sentiment commun d'appartenance européenne.

Giorgio Agamben affirme à juste titre que si l'idée de «l'Europe» a une quelconque signification, elle réside dans le fait que les Européens – contrairement aux Asiatiques et aux Américains – «peuvent uniquement atteindre leur vérité s'ils confrontent le passé et règlent leurs comptes avec leur histoire»[3].

Comme l'a déclaré Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, en 2013: «En Europe, nous négligeons parfois le poids de l'histoire récente; la façon dont les gens nous perçoivent dans certaines parties du monde»[4]. Deux études demandées par la Commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen intitulées «European Historical Memory: Policies, Challenges and Perspectives» (Mémoire historique européenne: politiques, défis et perspectives) et «European Identity» (Identité européenne)[5], sur lesquelles se fonde le présent rapport, démontrent clairement que, si le passé est souvent mentionné dans les discours officiels de l'Union, les «passés difficiles» ne sont pas suffisamment pris en compte au niveau européen.

Il est indéniable que l'Union européenne tend parfois à mettre de côté la mémoire de la cruauté du colonialisme et de l'impérialisme européens dans l'intérêt de la coopération et des intérêts économiques. Il importe au plus haut point que nous évitions ce type d'approche sélective du passé et que nous osions affronter les nombreux éléments déplaisants de notre histoire.

Toutefois, il est également indéniable que l'Union s'est efforcée d'affronter le passé difficile

---

[2] Voir Elias, Norbert, *Über den Prozeß der Zivilisation (2 vol.)*, Verlag Haus zum Falken, Bâle, 1939.
[3] Agamben, Giorgio,*Creation and Anarchy: the Work of Art and the Religion of Capitalism (traduit par Adam Kotsko)*, Stanford University Press, Stanford (Californie), 2019, p. 8.
[4] Van Rompuy, Herman, *"Europe in the World". Conférence du président du Conseil européen Herman von Rompuy à Regent's University London* (EUCO 189/13), 2013, p. 6.
[5] Prutsch, Markus J., *European Historical Memory: Policies, Challenges and Perspectives* (2e édition), Parlement européen, Direction générale des Politiques internes de l'Union, Bruxelles, 2015; Prutsch, Markus J., *European Identity*. Parlement européen, Direction générale des Politiques internes de l'Union, Bruxelles, 2017.

de l'Europe et qu'elle participe à la réalisation de travaux dédiés à la mémoire tout en consacrant des ressources substantielles à la réalisation de cet objectif.

3. Vers une conscience historique informée en Europe

Nous devons éviter de construire exclusivement la mémoire collective européenne sur un mythe négatif, car cela entrave l'examen critique du passé.

L'Union européenne est une communauté de destin partagé (*Schicksalsgemeinschaft*) et elle doit être comprise comme telle et non comme une communauté constituée d'une unique mémoire collective partagée. Voilà comment le «parcours historique» des Européens doit être représenté.

D'où l'importance de la conscience historique: il s'agit d'un outil adéquat qui nous aide à conceptualiser notre compréhension et notre lien avec l'histoire, et qui nous permet de reconnaître l'historicité de nos circonstances. En d'autres termes, cette conscience contribue au développement d'une capacité d'interprétation et de reconnaissance du passé sous la forme de l'histoire. La conscience historique renforce la capacité à recourir aux expériences et à donner un sens aux situations et aux identifications contemporaines[6]. L'«histoire» n'est pas la somme des faits passés, mais plutôt le sens produit après la conceptualisation et l'analyse des faits. Dans une certaine mesure, l'histoire est une «connaissance de soi».

4. Perspectives: l'héritage du passé et l'avenir de l'Union

Le travail de mémoire au niveau de l'Union ne doit pas être utilisé comme une forme de pouvoir d'influence aux fins d'exprimer des positions politiques ou défendre des intérêts politiques. Les réflexions sur l'histoire sont une forme d'orientation par rapport au présent et à l'avenir[7]. L'objectif principal de l'enseignement de l'histoire devrait donc être la formation d'une conscience historique comme une capacité à la fois collective et individuelle.

Dans l'ensemble, le rapport adhère à l'idéal d'une «culture de la mémoire» et d'une conscience historique fondée sur des valeurs et des pratiques européennes communes dans la façon d'aborder le passé, tout en évitant les simplifications de l'histoire.

[6] Popa, Nathalie, "How Meaning Making Cultivates Historical Consciousness: Identifying a Learning Trajectory and Pedagogical Guidelines to Promote It", *The Social Studies* 114:4, 2023, p. 139-159, ici p. 142f.
[7] Nordgren, Kenneth, "Boundaries of Historical Consciousness: a Western Cultural Achievement or an Anthropological Universal", *Journal of Curriculum Studies* 51:6, 2019, p. 779-797, ici p. 791.